RÉPUBLIQUE RWANDAISE

PRÉFECTURE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 3 décembre 1962.

N° 2550/IMM.

Objet : Passeports belges.

A Monsieur le Chef du Bureau-Immigration
du Rwanda
à

K I G A L I.

Monsieur le Chef de Bureau,

Suite à votre lettre nº R/204/IMM.DIV. du 23 novembre dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Préfecture de RUHENGERI n'a pas de registre dans lequel sont consignés les noms des Rwandais ayant obtenu des passeports belges.-

Pour le Préfet de Ruhengeri,
Le Secrétaire de Préfecture,

SEKABUKE L.

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BUREAU DE L'IMMIGRATION
B.P. 49

Kigali, le 23 novembre 1962

N° R/204/IMM.DIV.

Réf. n° :
Annexe :
Objet : Concerne passeports belges.

A Monsieur le Préfet
de & à
TOUS.

Monsieur le Préfet,

2172 Div 02
27/11/62
Ruaubi
Préfet

Subsidiairement à ma lettre n° R/192/IMM. DIV. du 19 novembre 1962, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir au prêt pour vérification, le registre dans lequel sont consignés les noms des rwandais qui ont obtenu un passeport belge.-

La présente annulle le deuxième alinéa de ma lettre précitée.-

Pour le Chef du Bureau-Immigration
du Rwanda, Absent,
le Chef-Adjoint,
Nsengiyumva M.-

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SURETÉ RWANDAISE

BUREAU DE L'IMMIGRATION

Réf. n° : 49

Annexe :

Objet :

Passeports Belges
Documents relatifs
à l'Immigration.-

Kigali, le 19 novembre 1962

N° R/I92/IMM.XIV.

Transmis Copie pour Information à la Sûreté Rwandaise.-

A Monsieur le Préfet
de & à
T O U S .-

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir retirer les passeports belges, délivrés aux ressortissants du Rwanda, et de les faire parvenir à la Sûreté Rwandaise, qui les transmettra à l'Ambassade de Belgique à KIGALI.-

En effet, il est inutile de garder des documents étrangers, alors que nous sommes déjà en possession des passeports ruandais.
D'autre part, veuillez envoyer aussi tous les documents relatifs à l'Immigration, entre autre, les doubles des bulletins d'inscription.-

N° 2147	Imm.
DATE	21/11/62
TAXE PAYÉE	Rwamb.
VISAS	

Pour le Ministre de l'Intérieur,
le Chef-Adjoint de l'Immigration
du Rwanda,
Nsengiyumva M.-